

## Contribution au programme de travail de la Plateforme RSE

Depuis maintenant deux décennies, les entreprises déploient des ressources croissantes pour être ou apparaître comme responsables sur le plan environnemental et social. En 2010, en incluant les informations contenues dans les rapports annuels d'activité, c'est 95 % (contre 64 % en 2005) des 250 plus grandes entreprises américaines et 64 % (contre 41 % en 2005) des 100 plus grandes entreprises dans les pays industrialisés qui ont communiqué sur leur politique RSE (KPMG, 2011). Pour la Commission européenne, la RSE se définit comme le fait « *non seulement de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi d'aller au-delà et d'investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes* ». Cette définition souligne la nécessaire « *additionalité* » de la RSE : il s'agit pour les entreprises de faire plus que le respect des contraintes réglementaires qui s'imposent à elles, par des démarches volontaires.

La RSE soulève de nombreuses questions à l'agenda du programme de travail de la plateforme RSE.

Si l'on a coutume de grouper les différentes dimensions de la RSE en trois piliers dits ESG (environnement, social et gouvernance), d'une pratique à l'autre, la motivation de l'entreprise peut être très variée. Une question clé est donc d'identifier pourquoi les entreprises ont intérêt à s'engager volontairement à aller au-delà de la réglementation en déployant des stratégies RSE. De ce point de vue les économistes distinguent trois types de stratégies mises en œuvre par les entreprises, correspondant à trois déterminants économiques de la RSE : réduire ses impacts négatifs sur la société et contribuer à l'intérêt général (théorie des externalités et biens publics); développer un positionnement concurrentiel d'entreprise responsable en évitant le greenwashing (théorie de la différenciation des produits) ; et répondre à une demande interne à l'entreprise de la part des actionnaires, des salariés ou des administrateurs (théorie des contrats incomplets).

Une seconde question clé est d'identifier comment les firmes peuvent réussir à la fois sur les plans financiers et extra-financiers. Un élément important de ce point de vue consiste à appréhender correctement le caractère multi-dimensionnel de la RSE. Toutes les dimensions sont-elles équivalentes ? Existe-t-il des synergies ou des arbitrages nécessaires entre les différentes composantes ? Autrement dit quelle cohérence entre les pratiques et quel impact sur la compétitivité en escompter ?

Une troisième question clé concerne l'investissement socialement responsable (ISR). Aujourd'hui en Europe les actifs ISR, qui intègrent dans les décisions d'investissement des critères de RSE, présentent plusieurs dizaines de milliards d'euros et connaissent un développement particulièrement rapide. Dans la plupart des pays développés, l'ISR est ainsi progressivement sorti d'un marché de niche réservé à des investisseurs individuels militants « éthiques » pour intégrer les pratiques d'acteurs plus classiques comme les grands fonds de pension. Contrairement aux pays anglo-saxons qui développèrent historiquement l'ISR sur des bases éthiques, l'Europe en matière d'ISR se caractérise d'abord par une approche financière de sélection positive (dite « best in class ») qui vise à retenir en priorité les firmes qui ont les meilleures performance RSE. A ce titre, le marché français de l'ISR est le plus dynamique

d'Europe, avec une croissance de plus de 600% entre 2005 et 2007 . Dès lors quels sont les enjeux et perspectives en matière d'ISR pour le développement de la RSE?

Une quatrième question clé concerne la gouvernance et la transparence. Depuis le milieu des années 1980, la gouvernance d'entreprise a fait l'objet d'une attention croissante, aussi bien chez les acteurs du monde des affaires que chez les fonds d'investissements et les autorités de régulation. Il est maintenant largement reconnu que la gouvernance est un élément essentiel en matière de compétitivité et de performance des entreprises. Par exemple, le Pacte de croissance, de compétitivité et d'emploi – initié par Jean-Marc Ayrault en novembre 2012 suite à la publication du rapport Gallois – prévoit l'ouverture des conseils d'administration des sociétés cotées à deux représentants des salariés, avec l'objectif affiché d'accroître la performance à l'exportation des entreprises françaises. Dès lors, comment s'intègre la gouvernance dans les démarches RSE ? Qu'est-ce qu'une gouvernance responsable ? Sur quels leviers s'appuie-t-elle ?

Dans le programme de travail de la plateforme, une autre question majeure concerne enfin le rôle des pouvoirs publics. La Commission européenne a proposé le 16 avril 2013 une modification de la législation comptable en vigueur, afin d'accroître la transparence de certaines grandes sociétés en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Sur ce dernier point par exemple, les grandes sociétés cotées seront tenues de fournir des informations sur leur politique de diversité, notamment au regard des critères d'âge, de sexe, d'origine géographique, de qualifications et d'expérience professionnelle des membres du conseil d'administration, et les sociétés qui n'appliquent pas une politique de diversité devront justifier ce choix. Mais quelles sont les principales réglementations en la matière, et y a-t-il convergence entre les pays et si oui sur quels thèmes ? Autrement dit quels grands modèles de RSE prévalent en Europe et dans les pays de l'OCDE ?